



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	37	11	1

**OBJET : 23-1 - PETITE ENFANCE –  
PARTENARIAT DE RESERVATION DE  
PLACES DANS LES ETABLISSEMENTS  
D'ACCUEIL – CONVENTION AVEC  
LE CENTRE HOSPITALIER D'ANTIBES  
JUAN-LES-PINS – RENOUVELLEMENT -  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

0 Original  
0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

**2423/11**

Certifié exécutoire compte tenu de  
l'affichage en Mairie,  
Le **25/11/11**  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le **29 NOV. 2011**

Pour le Maire,

Par délégation du Maire,

Ministre chargé des Affaires européennes,

  
**Anthony CLAVERIE**

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

### du Registre des délibérations du Conseil municipal

**SEANCE du vendredi 18 novembre 2011**

Le vendredi 18 novembre 2011 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/11/2011, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAOU, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

#### Procurations

Mme Anne-Marie DUMONT à M. André-Luc SEITHER  
Mme Edith LHEUREUX à M. André PADOVANI  
M. Alain BIGNONNEAU à Mme Yvette MEUNIER  
M. Henri CHIALVA à M. Alain CHAUSSARD  
M. Michel GASTALDI à M. Serge AMAR  
M. Jacques BARBERIS à Mme Marguerite BLAZY  
M. Yves DAHAN à Mme Simone TORRES FORET DODELIN  
Mme Marina LONVIS à Mme Martine SAVALLI  
M. Jonathan GENSBURGER à M. Matthieu GILLI  
Mlle Pierrette RAVEL à M. Gérard MOLINE  
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE

**Absents :** M. Georges ROUX

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

23-1 - PETITE ENFANCE – PARTENARIAT DE RESERVATION DE PLACES DANS LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL – CONVENTION AVEC LE CENTRE HOSPITALIER D'ANTIBES JUAN-LES-PINS – RENOUELEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE  
COMMISSION FINANCES

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> avril 2005, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement sur la convention relative à la réservation de places dans les établissements d'accueil petite enfance de la Commune d'Antibes Juan-les-Pins, à destination des enfants du personnel du Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins.

Ainsi, chaque année, 10 places sont réservées au sein des établissements d'accueil petite enfance de la Commune par l'hôpital, pour des enfants de professionnels hospitaliers répondant aux critères d'octroi d'une place, déterminés par une commission propre au Centre Hospitalier.

En contrepartie de cette prestation au bénéfice du personnel hospitalier, le centre hospitalier verse à la Ville une redevance établie de la façon suivante :

- 1) calcul du pourcentage obtenu entre le nombre de places prévues par la présente convention (10) et la capacité totale d'accueil des structures de la Ville, soit 2.10 % ;
- 2) calcul de la dépense nette à la charge de la Ville après déduction de la participation de la Caisse d'Allocations Familiales et de celles des familles.

Le montant de la redevance annuelle est ainsi égal au produit du pourcentage visé au (1) par le montant de la dépense nette visée au (2).

A titre d'information, la Ville a perçu du Centre Hospitalier une participation de 45.043 € au titre de l'exercice 2011.

La convention en cours arrivant à échéance le 31 décembre 2011, il est donc proposé de la renouveler pour une durée d'un an. Les modalités de participation financière du Centre Hospitalier restent inchangées.

OUI CET EXPOSE  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE

**A l'unanimité,**

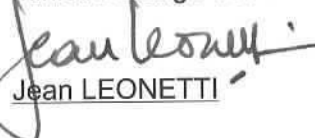
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative au partenariat de réservations de places dans les établissements d'accueil petite enfance entre le Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins et la Commune d'Antibes Juan-les-Pins ainsi que tout avenant à cette convention qui n'en bouleverserait pas l'économie générale ;

- **AUTORISE** la commune à percevoir la redevance qui en découle.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,  
Ministre chargé des Affaires européennes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** DCM N.23-1 - PETITE ENFANCE - PARTENARIAT DE RESERVATION DE PLACES DANS LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL - CONVENTION AVEC LE CENTRE HOSPITALIER D'ANTIBES JUAN-LES-PINS - RENOUVELLEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE -

**Date de transmission de l'acte :** 29/11/2011

**Date de réception de l'accusé de réception :** 29/11/2011

**Numéro de l'acte :** DCM2423-11 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20111118-DCM2423-11-DE

**Date de décision :** 18/11/2011

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de compétences  
9 1. Autres domaines de compétences des communes